

LES ADOLESCENTS CANADIENS ET LA VIOLENCE SEXUELLE FACILITÉE PAR LA TECHNOLOGIE

RÉSULTATS D'UNE ENQUÊTE SUR LA POPULATION GÉNÉRALE MENÉE EN 2024 AUPRÈS DES ADOLESCENTS CANADIENS

SEPTEMBRE 2025



À PROPOS DU PROJET : JEUNESSE ÉDUQUÉE SUR LE NUMÉRIQUE : SÉCURITÉ DIGITALE

Dans le monde numérique d'aujourd'hui, les jeunes sont confrontés à des défis particuliers lorsqu'il s'agit de gérer leur sexualité et leurs expériences sexuelles dans les espaces numériques. Il peut leur être difficile de trouver des conseils et du soutien fiables lorsqu'ils font face à des préjudices numériques, tels que la violence sexuelle facilitée par la technologie (VSFT). La VSFT est un terme générique qui englobe des pratiques préjudiciables telles que les insultes à caractère sexuel et la propagation de rumeurs, la diffusion non consentie de photos intimes, l'extorsion sexuelle en ligne (également appelée « sextorsion ») et le harcèlement sexuel en ligne. La VSFT constitue un problème urgent au Canada et dans le monde entier.

Les parents, les enseignants, les écoles, les associations de jeunesse, les groupes communautaires, les entreprises technologiques, les systèmes judiciaires et les pouvoirs publics s'efforcent tous de trouver des moyens d'aider les jeunes à gérer la VSFT et les préjudices numériques qui y sont liés. Malheureusement, on constate souvent un manque de stratégies spécifiques, concrètes et fondées sur des données probantes qui tiennent compte de l'avis des jeunes. Il est essentiel que ces nouvelles approches et interventions s'appuient sur les expériences et les besoins des jeunes.

Le projet Jeunesse éduquée sur le numérique : Sécurité digitale vise à analyser les enjeux éducatifs, politiques et juridiques liés à la VSFT au Canada et à créer des ressources destinées à autonomiser les jeunes et à les aider à rester en sécurité, tant en ligne qu'en personne.

Le projet Jeunesse éduquée sur le numérique : Sécurité digitale est financé par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (435-2022-0650).

SITE WEB

<https://www.diydigitalsafety.ca>

PERSONNE-RESSOURCE DU RAPPORT

Dr. Kaitlynn Mendes

Titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'inégalité et le genre, professeure de sociologie (kaitlynn.mendes@uwo.ca)

AUTEUR(E)S DU RAPPORT

Charlotte Nau
Estefanía Reyes
Christopher Dietzel
Alexa Dodge
Suzie Dunn
Kaitlynn Mendes

CITATION SUGGÉRÉE

Nau, C., Reyes, E., Dietzel, C., Dodge, A., Dunn, S., et Mendes, K. (2025). Les adolescents canadiens et la violence sexuelle facilitée par la technologie : Résultats d'une enquête sur la population générale menée en 2024 auprès des adolescents canadiens. *Jeunesse éduquée sur le numérique : Sécurité digitale*. <https://doi.org/10.5683/SP3/HBJOCW>

RECONNAISSANCE TERRITORIALE

Nous reconnaissons que l'Université Western est située sur les territoires traditionnels des Anishinaabek (Ah-nish-in-a-bek), des Haudenosaunee (Ho-den-no-show-nee), Lūnaapéewak (Len-ahpay-wuk) et Chonnonton (Chun-ongk-ton), sur des terres liées aux traités de London Township et de Sombra de 1796 ainsi qu'au pacte Wampum « Dish with One Spoon ». Cette terre continue d'abriter divers peuples autochtones (Premières Nations, Métis et Inuits), que nous reconnaissons comme les gardiens contemporains de la terre et des contributeurs essentiels à notre société.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	2
Introduction	3
Aperçu de la littérature	4
Victimisation	4
Perpétration	5
Soutien	5
Méthodes	7
Collecte des données	7
Note sur la terminologie	7
Confidentialité, sécurité et consentement	7
Démographiques	8
Résultats	10
Prévalence de la VSFT	10
Perpétration de la VSFT	13
Perceptions du soutien disponible pour gérer la VSFT	14
Parents et tuteurs	14
Amis et frères et sœurs	14
Soutien en milieu institutionnel	15
Autres sources de soutien	16
Connaissances juridiques : points de vue sur la légalité des différentes formes de VSFT	17
Résumé des conclusions	18
Recommandations	19
Références	20
Appendices	23

RÉSUMÉ

Ce rapport présente les résultats d'une enquête menée en 2024 auprès d'un échantillon représentatif de 1 023 adolescents canadiens (âgés de 13 à 18 ans) sur leurs expériences en matière de violence sexuelle facilitée par la technologie (VSFT), leurs recours à l'aide et leurs connaissances juridiques concernant ces préjudices. La VSFT comprend des pratiques préjudiciables telles que les insultes à caractère sexuel et la propagation de rumeurs, la diffusion non consentie de photos intimes, l'extorsion sexuelle en ligne (également appelée « sextorsion ») et le harcèlement sexuel en ligne.

PRINCIPALES CONCLUSIONS :

- 1. Prévalence de la VSFT :** Environ un adolescent sur trois (28 %) a été victime d'au moins une forme de VSFT; près de la moitié (47 %) connaissait quelqu'un qui en avait été victime. Les expériences les plus courantes étaient la réception d'images ou de vidéos à caractère sexuel sans consentement (15 %), la réception de contenu pornographique non sollicité (13 %) et le harcèlement sexuel en ligne (11 %). Snapchat était la plateforme la plus citée en matière de harcèlement sexuel (26 %). Les filles, les jeunes neurodivergents et ceux présentant des troubles d'apprentissage ou de santé mentale étaient les plus susceptibles d'être victimes de VSFT.
- 2. Perpétration de la VSFT :** Près d'un adolescent sur dix (7 %) a reconnu avoir commis au moins une forme de VSFT. Les comportements les plus courants étaient la diffusion de rumeurs à caractère sexuel (3 %) et la diffusion de photos intimes de jeunes sans leur consentement (2 %). Les garçons étaient plus susceptibles que les filles de déclarer avoir porté préjudice à autrui.
- 3. Recherche de soutien :** Lorsqu'ils cherchaient du soutien pour faire face à la VSFT, les adolescents se tournaient le plus souvent vers leurs parents et tuteurs (44 % des adolescents leur en ont parlé, 42 % les ont trouvés utiles). Ils en parlaient aussi fréquemment à leurs amis (39 %), mais ceux-ci ne se montraient pas toujours aussi utiles (24 %). Les

adultes travaillant dans des cadres institutionnels (par exemple, les enseignants et directeurs, les policiers et les intervenants auprès des jeunes) étaient moins souvent sollicités et jugés moins efficaces. Un adolescent sur cinq (19 %) a déclaré qu'il ne signalerait jamais la VSFT à son école.

- 4. Connaissances juridiques :** La plupart des adolescents ont correctement identifié la VSFT (par exemple, la sextorsion, le voyeurisme, les adultes sollicitant des photos intimes auprès d'adolescents, la prise et la diffusion de photos intimes sans le consentement de la personne concernée) comme étant illégale. Cependant, ils étaient moins sûrs de la légalité de la création et du partage de photos intimes avec le consentement de la personne concernée. Seul un adolescent sur cinq (21 %) estimait que l'envoi consensuel de photos intimes à un pair d'âge similaire était légal, et six adolescents sur dix (60 %) savaient que se prendre soi-même en photo intime (sans la partager) était légal. Au Canada, les lois pénales sur la pornographie juvénile prévoient une exception pour les jeunes qui prennent des photos intimes d'eux-mêmes ou de leurs expériences sexuelles avec des partenaires sexuels ayant l'âge fixé par la loi, à condition que ces images restent entre ces jeunes (R c. Sharpe, 2001 CSC 2, par. 76). Ce comportement n'est pas illégal au Canada tant qu'il relève de l'exception relative à l'usage privé prévue dans l'arrêt Sharpe.

RECOMMANDATIONS :

Les individus, les institutions sociales et les entreprises de technologie doivent en faire davantage pour prévenir la VSFT. Ils doivent surtout répondre aux besoins des personnes exposées à un risque accru de préjudice, notamment les adolescents neurodivergents et ceux présentant un trouble d'apprentissage ou de santé mentale. Des changements culturels et éducatifs s'imposent afin que les jeunes se sentent en sécurité lorsqu'ils sollicitent le soutien d'adultes et soient bien informés de leurs droits légaux en matière de partage de photos intimes. Il faut s'attaquer au problème de la perpétration de la VSFT, en particulier chez les garçons.

INTRODUCTION

Les réseaux sociaux et la communication numérique occupent une place centrale dans la vie des jeunes. En effet, il est largement admis que les jeunes ont dû apprendre à gérer leur sexualité et leurs expériences sexuelles au sein et par le biais des espaces et des technologies numériques. Il leur est parfois difficile de trouver des conseils et du soutien fiables lorsqu'ils font face à des expériences préjudiciables, telles que la violence sexuelle facilitée par la technologie (VSFT). La VSFT est un terme générique qui englobe des pratiques préjudiciables telles que les insultes à caractère sexuel et la propagation de rumeurs, la diffusion non consentie de photos intimes, l'extorsion sexuelle en ligne (également appelée « sextorsion ») et le harcèlement sexuel en ligne. La VSFT constitue un problème urgent au Canada et dans le monde entier.

Les parents, les enseignants, les organisations de la société civile et les gouvernements peinent à aider les jeunes à gérer la VSFT, car il manque encore des stratégies concrètes et fondées sur des données probantes (Dietzel et al., 2024). Bien que de nombreuses recherches aient été menées sur les divers préjudices causés par la VSFT, nous disposons encore de peu d'informations sur la fréquence à laquelle les adolescents canadiens sont victimes de VSFT ou en commettent. De plus, on ignore en grande partie où les adolescents canadiens se tournent pour obtenir du soutien lorsque des problèmes surviennent. Enfin, bien que la législation canadienne ait pris des mesures pour rendre illégales certaines formes de VSFT (Dunn, 2024), on ne sait pas encore clairement si les jeunes comprennent ce qui est légal et illégal, ni si des efforts supplémentaires en matière d'éducation sont nécessaires dans ce domaine.

Ce rapport présente les résultats d'une enquête menée en 2024 auprès d'un échantillon représentatif d'adolescents canadiens. L'étude vise à répondre à quatre questions fondamentales :

1. Dans quelle mesure les adolescents canadiens sont-ils touchés par la VSFT?
2. À quelle fréquence les adolescents canadiens commettent-ils des actes de VSFT?
3. Vers qui les adolescents canadiens se tournent-ils pour obtenir du soutien en matière de VSFT, et quelle est l'efficacité des différentes sources de soutien?
4. Les adolescents comprennent-ils correctement le cadre juridique des différentes formes de VSFT au Canada?

Cette étude a pour objectif d'éclairer les futures mesures politiques, juridiques et éducatives qui façonnent la vie des jeunes au Canada.

La VSFT est un terme générique qui englobe des pratiques préjudiciables telles que les insultes à caractère sexuel et la propagation de rumeurs, la diffusion non consentie de photos intimes, l'extorsion sexuelle en ligne (également appelée « sextorsion ») et le harcèlement sexuel en ligne.

APERÇU DE LA LITTÉRATURE

Au cours des deux dernières décennies, la vie en ligne et hors ligne des jeunes s'est de plus en plus imbriquée, ceux-ci s'appuyant sur la technologie pour se divertir, s'instruire, nouer des relations sociales et mener d'autres activités essentielles à leur vie, y compris celles à caractère sexuel (Mendes et al., 2019). En 2022, par exemple, la quasi-totalité des jeunes Canadiens âgés de 15 à 24 ans avaient accès à Internet (99 %), et 91 % utilisaient les réseaux sociaux (Statistique Canada, 2022). Si la technologie a offert de formidables possibilités aux jeunes, elle a également accru leur exposition à diverses formes de préjudices sexuels. Les chercheurs et les militants ont utilisé le terme générique « violence sexuelle facilitée par la technologie » (VSFT) pour englober ces préjudices, qui comprennent le partage de contenu sexuellement explicite concernant une personne sans son consentement, la formulation de commentaires indésirables ou désobligeants à caractère sexuel, ainsi que le fait de contraindre ou de leurrer une personne pour obtenir un certain type de contenu ou d'interaction sexuels (Powell et Henry, 2017). Ces comportements peuvent se manifester par divers moyens, notamment les plateformes en ligne (par exemple, les applications de messagerie, les réseaux sociaux, les jeux en ligne) et les technologies numériques (par exemple, les téléphones intelligents, les tablettes, les ordinateurs), et peuvent être perpétrés par des partenaires amoureux ou sexuels, des pairs d'âge similaire, des adultes connus et des inconnus.

VICTIMISATION

Bien que la recherche sur la VSFT ait progressé dans les dernières années, les données sur la prévalence de la victimisation restent limitées et peuvent varier

considérablement d'une étude à l'autre. Cela s'explique en partie par la nature évolutive de la VSFT et par les incohérences dans les méthodes de mesure et la terminologie utilisées (Patel et Roesch, 2022; Gámez-Guadix et Martínez-Bacaicoa, 2022). À ce jour, les données montrent qu'il s'agit d'un préjudice répandu qui est vécu différemment selon l'identité et la situation sociale. Par exemple, en termes d'identité de genre et d'orientation sexuelle, les filles cisgenres et les jeunes 2SLGBTQ+ ont tendance à être globalement plus exposés à la VSFT (Turner et al., 2024). Certaines études ont également indiqué que les groupes racialisés, notamment les personnes noires et autochtones, sont plus susceptibles d'être la cible de certains types de VSFT, tels que la sextorsion (Eaton et al., 2023), la cyberintimidation (Reyns et al., 2012) et le cyberharcèlement (Plan International, 2020). De plus, les personnes handicapées et celles ayant besoin d'aide ont signalé un risque plus élevé d'être victimes d'abus sexuels liés à des images (Powell et al., 2022). Il est également important de prendre en compte les expériences des garçons, car certaines études montrent qu'ils sont confrontés à des taux de diffusion d'images intimes non consenties similaires à ceux des filles (Douglass et al., 2020) et à des taux plus élevés d'extorsion sexuelle financière (Martínez-Bacaicoa et al., 2025).¹

Ces tendances suggèrent que la VSFT s'inscrit dans des dynamiques plus larges liées au genre et à la discrimination, qui reproduisent la stigmatisation et la marginalisation de certains groupes (Morales et al., 2024). Cependant, il est évident que les études examinant la relation entre la victimisation et les caractéristiques identitaires, telles que l'origine ethnique, le handicap et la localisation géographique, restent nettement plus rares que celles axées sur le genre et la sexualité. Pourtant, il est primordial de comprendre ces intersections, car la victimisation peut avoir des effets profonds

¹ Les études démontrent que les dynamiques de la sextorsion varient souvent selon le sexe. Par exemple, d'après les statistiques de Cybertip.ca, les garçons sont plus souvent la cible de menaces visant à leur soutirer de l'argent, tandis que les filles sont plus souvent contraintes de fournir d'autres images sexuelles.

et étendus sur le bien-être des jeunes, notamment un risque accru d'isolement social, de dépression, d'anxiété, de syndrome de stress post-traumatique, d'idées suicidaires, de consommation de substances psychoactives et de difficultés interpersonnelles (Champion et al., 2022; Pashang et al., 2019; Snaychuk et O'Neill, 2020). Étant donné que ces préjudices ne touchent pas tous les jeunes de la même manière, les inégalités structurelles liées au sexisme, à l'homophobie, à la transphobie, au racisme, au capacitisme, à la cisonormativité et à la marginalisation géographique peuvent influencer la manière dont la VSFT est vécue, traitée et signalée. Notre recherche examine certaines de ces relations en adoptant une perspective intersectionnelle afin de rendre compte de ces dynamiques de pouvoir et de mettre en évidence les vulnérabilités diverses et cumulatives auxquelles certains groupes sont confrontés (Crenshaw, 1989; Collins, 2019). L'étude de ces variables est non seulement essentielle pour une compréhension globale de l'ampleur et de l'impact de la VSFT, mais elle est également cruciale pour élaborer des réponses adaptées et attentives aux conditions systémiques qui permettent, en premier lieu, l'existence de cette violence.

PERPÉTRATION

Par rapport à la victimisation, la perpétration de VSFT a fait l'objet d'une attention bien moindre de la part des chercheurs, en particulier chez les jeunes. Les données disponibles fournissent néanmoins des informations importantes. Les résultats globaux de Patel et Roesch (2022) indiquent qu'entre 3 % et 12 % des individus ont, au moins une fois, partagé ou menacé de partager du contenu sexuellement explicite concernant une autre personne sans son consentement. Par ailleurs, les taux de perpétration ont toujours été nettement plus élevés chez les garçons et les hommes pour de nombreuses formes de VSFT, en particulier celles liées au harcèlement sexuel (Gámez-Guadix et al., 2023; Dunn et al., 2023) et aux abus sexuels liés à des images (Henry et al., 2019). En ce qui concerne l'âge, Henry et al. (2020) ont constaté des différences significatives pour tous les types d'abus sexuels liés à des

images, les personnes âgées de 16 à 39 ans étant plus susceptibles (23,2 %) que celles âgées de 40 à 64 ans (10,6 %) de déclarer s'être livrées à une ou plusieurs formes d'abus sexuels liés à des images. Cela souligne l'importance de travailler avec les jeunes, en particulier les garçons et les jeunes hommes, pour prévenir et lutter contre de nombreuses formes de VSFT.

Certaines études menées auprès de jeunes ont montré que le fait d'avoir été victime de certaines formes d'abus liés à l'image augmentait le risque de devenir auteur de tels actes (Powell et al., 2022b; Sparks et al., 2023), en particulier chez les garçons et les hommes (Gámez-Guadix et al., 2023). Dans l'étude de Henry et al. (2020), la plupart des auteurs se sont identifiés comme étant le partenaire, l'ancien partenaire, un membre de la famille ou un ami de la victime. Bien que peu d'études aient examiné les motivations derrière la perpétration de la VSFT, certaines suggèrent que la violence psychologique constitue une motivation principale pour les auteurs, en particulier dans le cadre de relations amoureuses (Eaton et al., 2020). D'autres études indiquent que, dans certains cas, les auteurs adoptent ces comportements pour acquérir un statut social ou pour des raisons financières (Henry et al., 2020). Malgré ces nouvelles perspectives, on observe encore des lacunes importantes dans la compréhension de l'identité des auteurs de VSFT et des contextes sociaux, relationnels et numériques dans lesquels ces préjudices se produisent, en particulier chez les jeunes. Cette enquête permet de combler cette lacune en fournissant des données à grande échelle, centrées sur les jeunes, concernant la perpétration de VSFT au Canada.

SOUTIEN

Malgré les efforts déployés par les défenseurs et les chercheurs pour sensibiliser le public à la prévalence et à l'impact de la VSFT, en particulier chez les enfants et les jeunes, la législation, les politiques et les initiatives pédagogiques visant à traiter cette question complexe sont souvent fragmentées ou dépourvues de cadres complets

(Dodge, 2021 ; Khoo, 2021 ; McGlynn et Kelly, 2021). Au Canada, par exemple, nous avons constaté des variations considérables dans la spécificité et la profondeur des réponses et des interventions en matière de VSFT au sein des programmes scolaires, des politiques et de la législation d'une province et d'un territoire à l'autre (Dietzel et al., 2023). Ces limites entravent non seulement la compréhension de la VSFT par les enseignants, les parents et les élèves, ainsi que leur capacité à y répondre rapidement et efficacement (Horeck et al., 2023 ; Ringrose et al., 2021), mais elles renforcent également les obstacles, le manque de coopération et la désinformation parmi d'autres parties prenantes, telles que la police, le personnel juridique et les intervenants de première ligne (Powell et Henry, 2018).

Nous devons accorder davantage d'attention à ces lacunes, car les données montrent que les jeunes préfèrent se tourner vers leurs réseaux de soutien hors ligne, notamment leurs parents et tuteurs ainsi que leurs amis, lorsqu'ils se sentent en danger concernant la VSFT (Thorn, 2023; Dodge et Lockhart, 2021). Alors que le gouvernement canadien explore de nouvelles politiques et législations pour lutter contre les préjudices en ligne (Dunn, 2024), il est essentiel que ces approches s'appuient sur les expériences vécues et les besoins des jeunes. À ce titre, cette enquête vise à combler d'importantes lacunes dans la compréhension de la victimisation et de la perpétration de la VSFT chez les jeunes, des types de soutien dont ils ont besoin et qu'ils souhaitent, ainsi que des limites des sources de soutien actuelles, notamment la police, les écoles, les parents et les amis.



MÉTHODES

COLLECTE DES DONNÉES

En collaboration avec l'institut de sondage **Léger**, nous avons mené une enquête auprès d'un échantillon représentatif de 1023 adolescents âgés de 13 à 18 ans au Canada. La collecte des données s'est déroulée du 15 octobre au 26 novembre 2024.

Les questions de l'enquête portaient sur les domaines suivants :

- Perceptions de la technologie (c'est-à-dire les applications, les réseaux sociaux, les sites web et les jeux en ligne)
- Expériences de violence sexuelle facilitée par la technologie
- Recours et évaluations des différentes personnes ou groupes qui apportent leur soutien aux adolescents confrontés à la violence sexuelle facilitée par la technologie
- Perceptions de la légalité des préjudices sexuels facilités par la technologie au Canada
- Données démographiques

Des quotas² ont été mis en place afin de garantir que le profil démographique des participants corresponde autant que possible à celui de la population canadienne en termes de sexe, d'âge, d'origine ethnique et de répartition entre les provinces et les territoires.

NOTE SUR LA TERMINOLOGIE

Nous utilisons l'acronyme « VSFT » tout au long de ce rapport pour désigner la « violence sexuelle facilitée par la technologie », un terme générique qui englobe diverses formes de préjudices sexuels subis en ligne et en personne. Le questionnaire a

été écrit dans un langage accessible aux jeunes, ce qui signifie que certaines formes de VSFT sont légèrement différentes dans ce rapport par rapport à l'enquête. Par exemple, dans l'enquête, la sextorsion était décrite comme « la menace de quelqu'un de diffuser une image de nudité de toi si tu ne lui envoies pas d'autres photos ou de l'argent ». Lors de leur publication, les citations tirées des réponses à l'enquête n'ont pas été modifiées sur le plan de la grammaire, de l'orthographe et de la clarté.

CONFIDENTIALITÉ, SÉCURITÉ ET CONSENTEMENT

L'enquête était anonyme. Les adolescents ne pouvant pas faire partie du panel d'enquête Léger, nous avons recruté les participants par l'intermédiaire de leurs tuteurs. Les parents ou tuteurs d'adolescents ont été invités à participer à l'enquête et ont reçu une lettre d'information contenant les détails de l'étude. Les tuteurs ont ensuite été invités à donner leur consentement à la participation de leur adolescent et à laisser celui-ci répondre à l'enquête sans leur supervision. Les adolescents ont reçu une version adaptée de la lettre d'information (c'est-à-dire rédigée dans un langage accessible aux jeunes) ainsi que leur propre formulaire de consentement. Nous avons également fourni une liste de ressources en santé mentale destinées aux jeunes, accessible en dehors du sondage et indépendamment du fait que la personne ait répondu ou non au sondage. L'étude a fait l'objet d'un examen éthique et a reçu l'approbation du comité d'éthique de la recherche de l'Université Western (www.ethics.uwo.ca, numéro de projet 125305).

2 Un quota est un mécanisme intégré à une enquête en ligne qui privilégie les participants présentant des profils démographiques spécifiques jusqu'à ce qu'un certain nombre d'entre eux soit atteint. Cela permet, par exemple, de s'assurer que les participants issus de régions moins peuplées du pays soient également inclus dans l'échantillon.

DÉMOGRAPHIQUES

La moyenne d'âge des participants était de 15,3 ans au moment de l'enquête. Le nombre de filles/femmes et de garçons/hommes était similaire, avec un petit nombre d'adolescents de genre divers (par exemple, non binaires), bispirituels et transgenres.³ Toutes les provinces canadiennes étaient représentées parmi les participants. Nous n'avons toutefois pas pu recruter de participants dans les territoires. Une proportion notable de participants a déclaré être neurodivergent ou avoir un trouble d'apprentissage (20 %) ou avoir un trouble de santé mentale (17 %). Les données démographiques des participants sont présentées dans le tableau 1.

Tableau 1 : Répartition des participants

INDICATEUR DÉMOGRAPHIQUE	CHOIX DE RÉPONSE	NOMBRE (N)	POURCENTAGE (%)
Âge	13	166	16,2
	14	193	18,9
	15	197	19,3
	16	184	18,0
	17	202	19,7
	18	81	7,9
Genre	Fille/femme	499	48,8
	Garçon/homme	506	49,5
	Non binaire, sans genre ou de genre divers	10	1,0
	Bispirituel	2	0,2
Transgenre	Oui	15	1,5
	Non	992	97,0
	Incertain ou en questionnement	10	1,0
Orientation sexuelle	Hétérosexuel	934	91,8
	Gay/lesbienne	12	1,2
	Bisexuel	22	2,2
	Queer	3	0,3
	Asexuel	5	0,5
	Incertain ou en questionnement	23	2,3

3 La proportion d'adolescent-es transgenres et de diverses identités de genre est légèrement plus élevée dans notre échantillon que dans la population générale. Statistique Canada a constaté que 0,5 % des adolescent-es canadien·nes âgé·es de 12 à 17 ans ne sont pas cisgenres, notamment les adolescent-es transgenres et non binaires (Statistique Canada, 2023).

INDICATEUR DÉMOGRAPHIQUE	CHOIX DE RÉPONSE	NOMBRE (N)	POURCENTAGE (%)
Province	Alberta	83	8,1
	Colombie-Britannique	69	6,7
	Manitoba	30	2,9
	Nouveau-Brunswick	25	2,4
	Terre-Neuve-et-Labrador	9	0,9
	Nouvelle-Écosse	25	2,4
	Ontario	354	34,6
	Île-du-Prince-Édouard	3	0,3
	Québec	402	39,3
	Saskatchewan	23	2,2
Identité raciale	Noirs/Africains/Antillais	41	4,0
	Premières Nations, Métis, Inuits ou Autochtones/ Aborigènes	29	2,8
	Asiatique de l'Est	61	6,0
	Sud-Américains/Latino-américains	26	2,5
	Asiatique occidental	29	2,8
	Sud-Asiatique	60	5,9
	Asiatique du Sud-Est	36	3,5
	Blancs/Européens	749	73,2
	Autre	20	2,0
Handicap physique ou maladie chronique	Oui	34	3,3
	Non	970	95,4
	Incertain / Je préfère ne pas répondre	13	1,3
Troubles d'apprentissage ou neurodivergence	Oui	202	19,9
	Non	776	76,3
	Incertain / Je préfère ne pas répondre	39	3,8
Dépression, anxiété ou tout autre trouble de santé mentale	Oui	173	17,0
	Non	771	75,8
	Incertain / Je préfère ne pas répondre	73	7,2
TOTAL		1,023	100

RÉSULTATS

PRÉVALENCE DE LA VSFT

Un adolescent sur trois (28 %) a déclaré avoir été victime d'au moins une forme de VSFT.



Près de la moitié (47 %) a indiqué que quelqu'un de leur entourage avait été victime d'au moins une forme de VSFT.



À peu près un adolescent sur trois (28 %) a déclaré avoir été victime d'au moins une forme de VSFT mentionnée dans l'enquête. Près de la moitié (47 %) a indiqué que quelqu'un de leur entourage avait été victime d'au moins une forme de VSFT.

La forme la plus courante de VSFT signalée par les jeunes était celle d'avoir reçu une image ou une vidéo sexuelle non désirée, notamment une photo de nudité : 15 % des personnes interrogées ont indiqué que cela leur était arrivé, et 21 % ont déclaré que cela était arrivé à quelqu'un de leur entourage. La réception de contenu pornographique non sollicité était également fréquente : 13 % ont déclaré que cela leur était arrivé et 17 % ont indiqué que cela était arrivé à quelqu'un de leur entourage. La troisième forme la plus répandue de VSFT était le harcèlement sexuel : 11 % des adolescents ont déclaré en avoir été victimes et 18 % connaissaient des personnes à qui cela était arrivé. La figure 1 montre l'omniprésence de toutes les formes de VSFT.

Exemples de « l'expérience la plus stressante de VSFT » racontée par les adolescents :

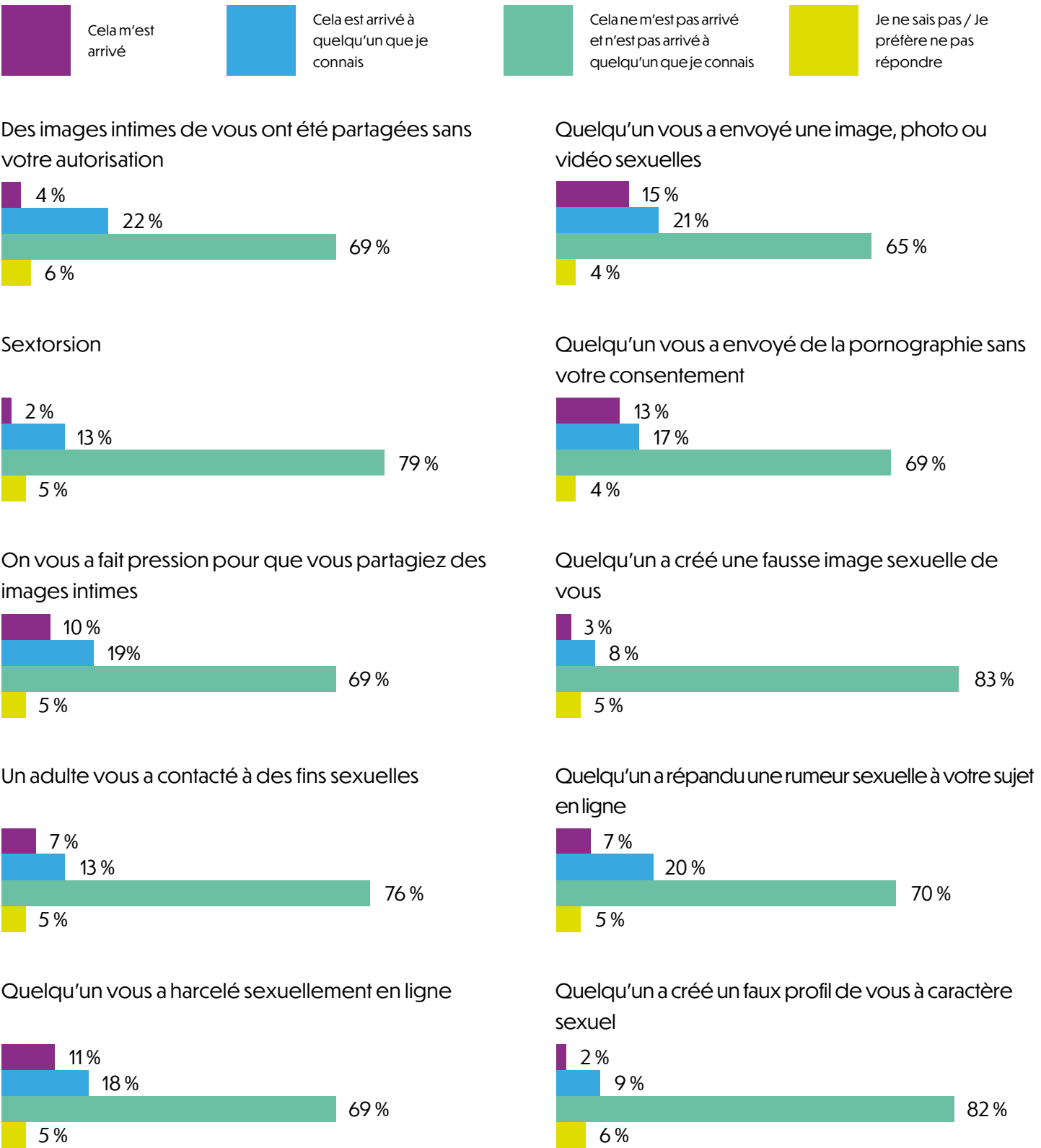
« Quelqu'un se faisait passer pour une fille que je connais, et j'ai cru que c'était vraiment elle et qu'elle me disait des choses obscènes. En fait, ce n'était pas elle. Je l'ai signalé à mes parents, et ils ont prévenu la police. »

« On m'a menacée de publier une photo de moi nue sur mon compte Instagram, là où ma famille et mes amis pourraient la voir »

« J'ai reçu un message me demandant si je voulais des photos de pénis ou de personnes nues. On m'a aussi envoyé un lien que je n'avais pas demandé, dont la vignette indiquait qu'il s'agissait de pornographie. Je n'ai pas cliqué dessus. »

« J'ai été victime de harcèlement de la part d'une personne qui se faisait passer pour quelqu'un que je connaissais, mais qui n'était en réalité qu'un imposteur. Cette personne m'a envoyé des photos de son pénis sans que je le demande et m'a demandé à plusieurs reprises de lui envoyer des images intimes. Je l'ai bloquée et elle a créé un autre faux compte. J'ai finalement dû fermer mon compte Instagram pour mettre fin au harcèlement. »

Figure 1 : Exposition à la VSFT



Remarque : Question à choix multiples (les pourcentages des différentes réponses ne totalisent pas 100 %).

Lorsqu'on leur a demandé quelle application était la plus propice au harcèlement sexuel, un adolescent sur quatre (26 %) a cité Snapchat.



Nous avons également demandé aux participants de répondre à une question ouverte sur les réseaux sociaux et les jeux vidéo où le harcèlement sexuel était le plus fréquent. La plateforme la plus citée a été Snapchat (264 mentions), suivie de TikTok (103 mentions), d'Instagram (95 mentions) et de Facebook (60 mentions). D'autres participants, moins nombreux, ont également mentionné des jeux en ligne et des plateformes de jeux populaires, tels que Fortnite et Roblox, ainsi que d'autres sites et applications, notamment Twitter, YouTube, des applications de rencontre (comme Grindr et Tinder) et Discord (voir tableau 2).

« Un homme d'environ 26 ans m'a demandé des photos de moi nu(e) ; j'ai refusé et je l'ai bloqué. Une heure plus tard, deux comptes se faisant passer pour des adolescents m'ont ajoutée et m'ont harcelée pour que je leur envoie des photos. »

« Quelqu'un avait créé une photo de moi nu(e) par hypertrucage et l'a envoyée à tous mes amis. Cette personne avait piraté mon compte Facebook et avait mis cette photo comme photo de profil. C'était gênant et stressant, car la plupart de mes amis Facebook l'avaient vue et elle avait été partagée avec beaucoup d'autres personnes. Je l'ai vue plus tard dans la journée, car je me connecte tous les jours sur Facebook, mais je ne l'ai pas supprimée à temps. En fait, j'en ai juste ri avec tous mes amis, comme s'il s'agissait d'une blague bizarre avec une fausse photo, mais j'étais vraiment horrifiée par tout ça. Ce n'est pas drôle et on ne devrait faire ça à personne. »

Tableau 2 : Les plateformes numériques où le harcèlement sexuel est le plus fréquent

Plateforme numérique	Nombre d'adolescents citant la plateforme	Pourcentage d'adolescents citant la plateforme
Snapchat	264	26 %
TikTok	103	10 %
Instagram	95	9 %
Facebook	60	6 %
Jeux et plateformes de jeux	27	3 %
Twitter/X	16	2 %
YouTube	15	2 %
Applications de rencontre	13	1 %
Discord	11	1 %
Autre	23	2 %
TOTAL	964	94 %

Remarque : Ces résultats sont basés sur une question à réponse libre. Seules les réponses exploitables ont été prises en compte (N = 964)..

Certains groupes démographiques de notre échantillon étaient nettement plus susceptibles que d'autres d'être victimes d'une forme de VSFT.

Les filles, les participants neurodivergents et ceux présentant des troubles d'apprentissage ou de santé mentale ont été les plus touchés par la VSFT.



De plus, les participantes s'identifiant comme des filles ou des jeunes femmes ont été victimes de VSFT à un taux plus élevé (32 %) que les garçons et les jeunes hommes (23 %). Malheureusement, nous ne disposons pas d'un nombre suffisant de personnes de genre non conforme pour tirer des conclusions sur la prévalence de la VSFT au sein de ce groupe.

On a également constaté une différence statistiquement significative chez les adolescents ayant indiqué avoir des troubles d'apprentissage ou être neurodivergents : ceux qui ont mentionné ces troubles ont été victimes de VSFT à un taux plus élevé (39 %) que ceux qui ne les ont pas mentionnés (24 %). Il en allait de même pour les adolescents qui déclaraient présenter une dépression, de l'anxiété ou un autre trouble de santé mentale. Plus de deux répondants sur cinq de ce groupe (43 %) ont déclaré avoir été victimes de VSFT, contre seulement 23 % des répondants qui ne déclaraient pas avoir de trouble de santé mentale.

Enfin, les jeunes de 15 et 17 ans semblent être victimes de VSFT à un taux plus élevé que les autres tranches d'âge, même si cette différence est relativement faible. Environ un tiers (34 %) des jeunes de 13 et 17 ans ont déclaré avoir été victimes d'au moins une forme de VSFT. Parmi les autres tranches d'âge, la proportion de participants ayant été victimes d'au moins une des formes de préjudice en ligne mentionnées se situait entre 22 % et 28 % (voir tableau 2 en annexe).

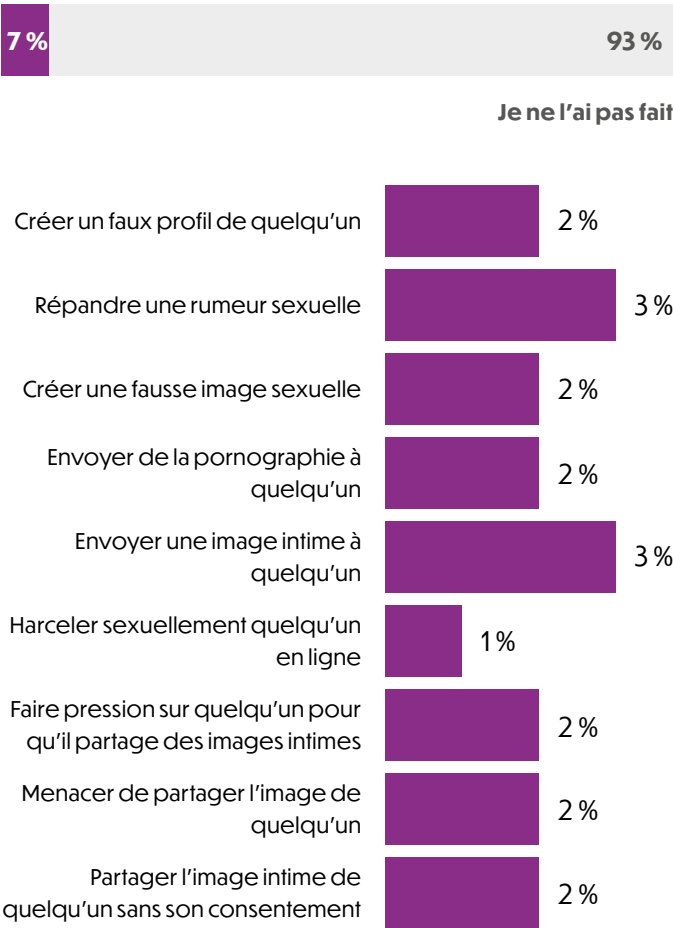
PERPÉTRATION DE LA VSFT

En ce qui concerne la perpétration de la VSFT, 7 % des répondants ont déclaré avoir commis au moins une des formes énumérées dans l'enquête. La forme la plus courante de VSFT était la diffusion en ligne d'une rumeur sexuelle sur une autre personne, 3 % des répondants ayant déclaré l'avoir fait. Par ailleurs, 2 % ont déclaré avoir partagé des images intimes d'une autre personne sans son consentement, et 2 % ont indiqué avoir menacé de diffuser ces images afin de faire pression sur cette personne pour qu'elle en partage d'autres avec eux. Pour chacune des autres formes de VSFT,

seuls 2 % des participants ont déclaré les avoir déjà commises (voir figure 2).

Figure 2 : Perpétration de la VSFT

Je l'ai fait (au moins l'une des formes de VSFT mentionnées)



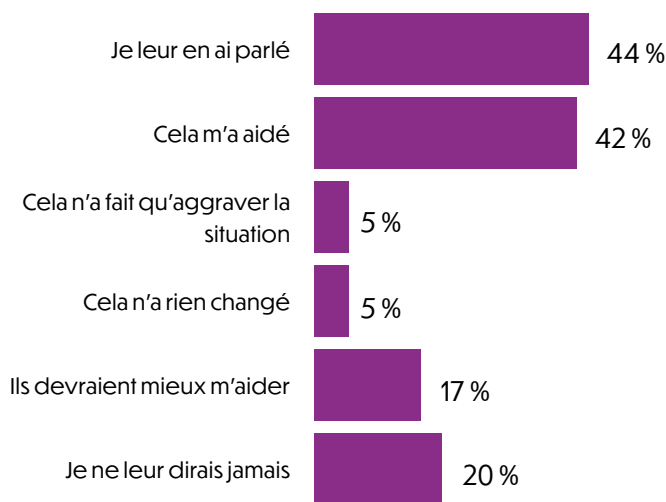
Remarque : Le graphique est basé sur une question à choix multiples ; les pourcentages des différentes réponses ne totalisent pas 100 %.

Certains sous-groupes de notre échantillon étaient nettement plus susceptibles que d'autres d'avoir commis de la VSFT. Parmi les garçons et les jeunes hommes, 9 % ont déclaré avoir commis l'un de ces comportements préjudiciables, contre 6 % des filles et des jeunes femmes. De plus, les répondants ayant déclaré présenter de la dépression, de l'anxiété ou tout autre trouble de santé mentale ont commis des actes préjudiciables à un taux légèrement plus élevé (9 %) que ceux n'ayant pas déclaré avoir de trouble de santé mentale (6 %).

PERCEPTIONS DU SOUTIEN DISPONIBLE POUR GÉRER LA VSFT

PARENTS ET TUTEURS

Figure 3 : Soutien des parents et tuteurs

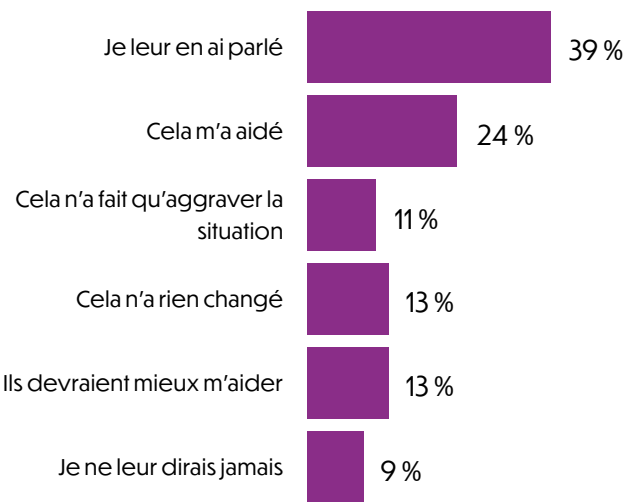


Remarque : Question à choix multiples (les pourcentages des différentes réponses ne totalisent pas 100 %).

Pour les adolescents confrontés à la VSFT (28 %), les parents et les tuteurs étaient la source de soutien la plus pertinente et la plus efficace. Près de la moitié (44 %) ont déclaré avoir parlé à leurs parents ou tuteurs de leur victimisation liée à la VSFT, et la plupart de ces répondants (42 %) ont également estimé que ceux-ci leur avaient été utiles. Seul un faible pourcentage de répondants a indiqué que leurs parents ou tuteurs avaient aggravé la situation (5 %) ou n'avaient rien changé (5 %). Cependant, de nombreux répondants ont également déclaré qu'ils ne parleraient jamais à leurs parents ou tuteurs de la VSFT (20 %) ou ont indiqué que les parents et tuteurs devraient mieux les aider (17 %). Ces pourcentages sont présentés dans la figure 3.

AMIS ET FRÈRES ET SŒURS

Figure 4 : Soutien des amis

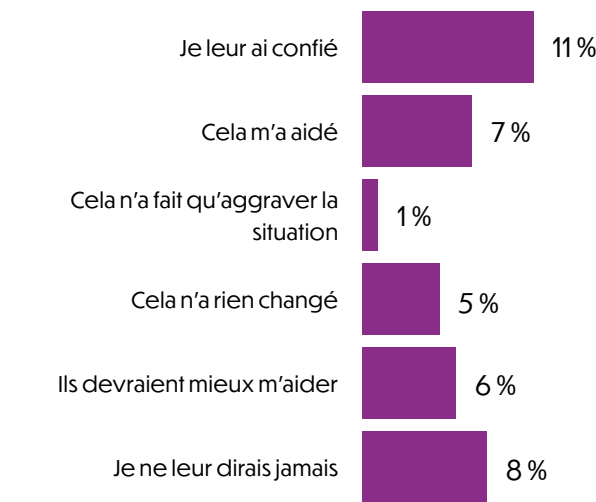


Remarque : Question à choix multiples (les pourcentages des différentes réponses ne totalisent pas 100 %).

Les amis constituaient une source de soutien fiable pour de nombreux adolescents participant à l'enquête, même s'ils ont été jugés moins efficaces que les parents et les tuteurs pour aider à faire face à la victimisation liée à la VSFT. Plus d'un tiers des répondants (39 %) avaient parlé à leurs amis d'une expérience de VSFT, et seuls 9 % des personnes interrogées ont déclaré qu'ils n'en parleraient jamais à leurs amis. Seul un quart des répondants (24 %) ont trouvé que leurs amis les avaient aidés à gérer la VSFT, plusieurs d'entre eux indiquant que leurs amis avaient aggravé la situation (11 %), n'avaient rien changé (13 %) ou auraient dû mieux les aider (13 %). Ces résultats sont présentés dans la figure 4.

Pour les adolescents confrontés à la VSFT, les parents et les tuteurs étaient la source de soutien la plus pertinente et la plus efficace.

Figure 5 : Soutien des frères et sœurs



Remarque : Question à choix multiples (les pourcentages des différentes réponses ne totalisent pas 100 %).

Les adolescents étaient nettement moins enclins à se tourner vers leurs frères et sœurs pour obtenir du soutien face à la VSFT. Seul un dixième des répondants (11 %) a déclaré s'être confié à ses frères et sœurs au sujet d'une expérience de VSFT. Les avis étaient partagés sur la question de savoir si les frères et sœurs étaient utiles ou non (voir figure 5).

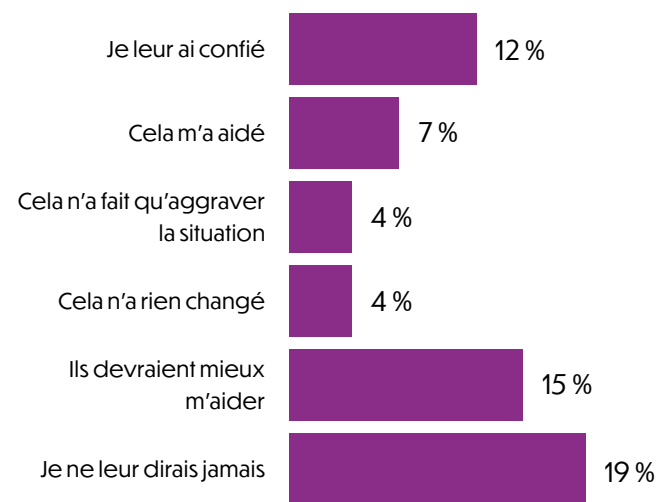
SOUTIEN EN MILIEU INSTITUTIONNEL

Peu d'adolescents ont déclaré avoir contacté des écoles, les forces de l'ordre ou des programmes destinés aux jeunes pour obtenir du soutien (voir figures 6 à 8). Par exemple, près de 20 % ont déclaré qu'ils ne révéleraient jamais à un enseignant, à un directeur ou à leur école qu'ils avaient été victimes de VSFT (voir figure 6). De même, 14 % ont déclaré qu'ils n'en parleraient jamais à la police (voir figure 7) et 10 % ont indiqué qu'ils n'en parleraient jamais à un intervenant de programmes pour la jeunesse (voir figure 8). Les répondants ont également déclaré que ces sources de soutien devraient mieux les aider : 18 % pour la police, 15 % pour leur école et 8 % pour les intervenants de programmes pour la jeunesse.

En particulier, la plupart des adolescents qui s'étaient tournés vers la police (7 %) l'avaient trouvée utile (6 %) tandis que très peu d'entre eux (2 %) estimaient que la police avait aggravé la situation. Le soutien apporté

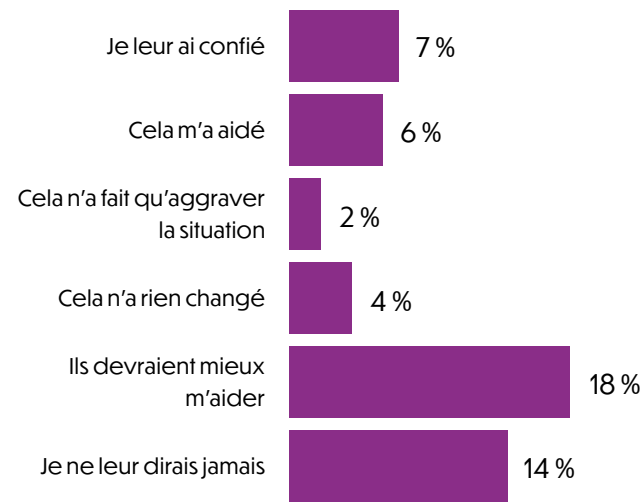
par les écoles a été moins bien évalué : seulement environ la moitié des adolescents qui en avaient parlé à leur école (12 %) ont jugé sa réaction efficace (7 %).

Figure 6 : Soutien des enseignants, directeurs ou de l'école



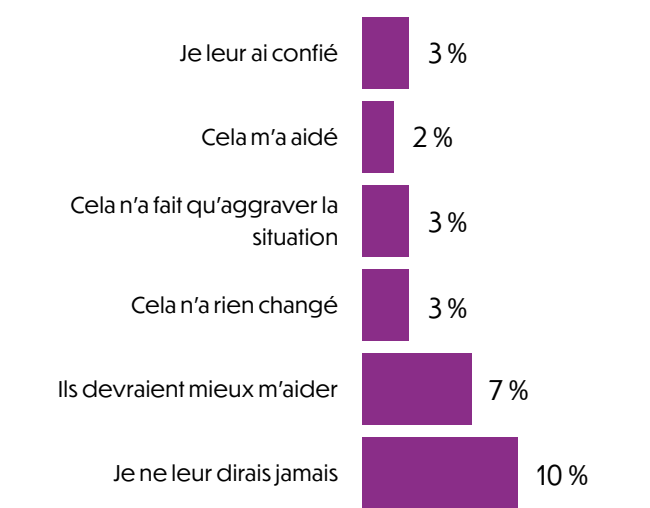
Remarque : Question à choix multiples (les pourcentages des différentes réponses ne totalisent pas 100 %).

Figure 7: Police



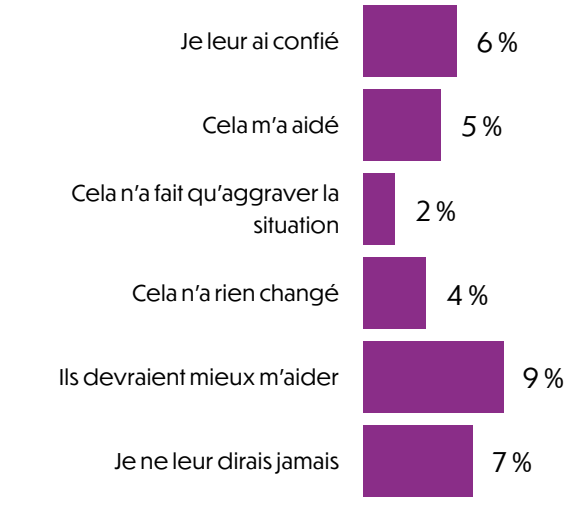
Remarque : Question à choix multiples (les pourcentages des différentes réponses ne totalisent pas 100 %).

Figure 8 : Soutien des travailleurs sociaux pour les jeunes



Remarque : Question à choix multiples (les pourcentages des différentes réponses ne totalisent pas 100 %).

Figure 9 : Soutien d'un thérapeute ou d'un conseiller



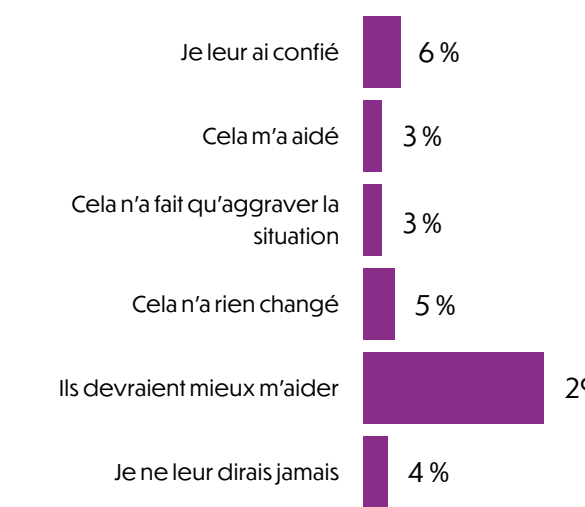
Remarque : Question à choix multiples (les pourcentages des différentes réponses ne totalisent pas 100 %).

AUTRES SOURCES DE SOUTIEN

Presque tous les adolescents ayant sollicité l'aide de professionnels de la santé mentale, tels que des thérapeutes ou des conseillers (6 %), ont estimé que ceux-ci avaient été efficaces (5 %). Néanmoins, davantage d'adolescents ont indiqué qu'ils ne parleraient jamais à ces professionnels d'une expérience de VSFT (7 %) et que ces professionnels devraient mieux les aider à faire face à la VSFT (9 %).

Peu de répondants (6 %) avaient contacté un modérateur (ou un système de signalement) d'une application, d'un jeu ou d'un site web après avoir été soumis à la VSFT. Leurs réponses ont reçu des évaluations mitigées (voir figure 10). Il convient de noter que plus d'un quart des répondants (29 %) ont déclaré que ces services devraient mieux les aider à lutter contre la VSFT.

Figure 10 : Soutien d'un modérateur d'une application, d'un jeu ou d'un site web



Remarque : Question à choix multiples (les pourcentages des différentes réponses ne totalisent pas 100 %).

CONNAISSANCES JURIDIQUES : OPINIONS SUR LA LÉGALITÉ DES DIFFÉRENTES FORMES DE VSFT

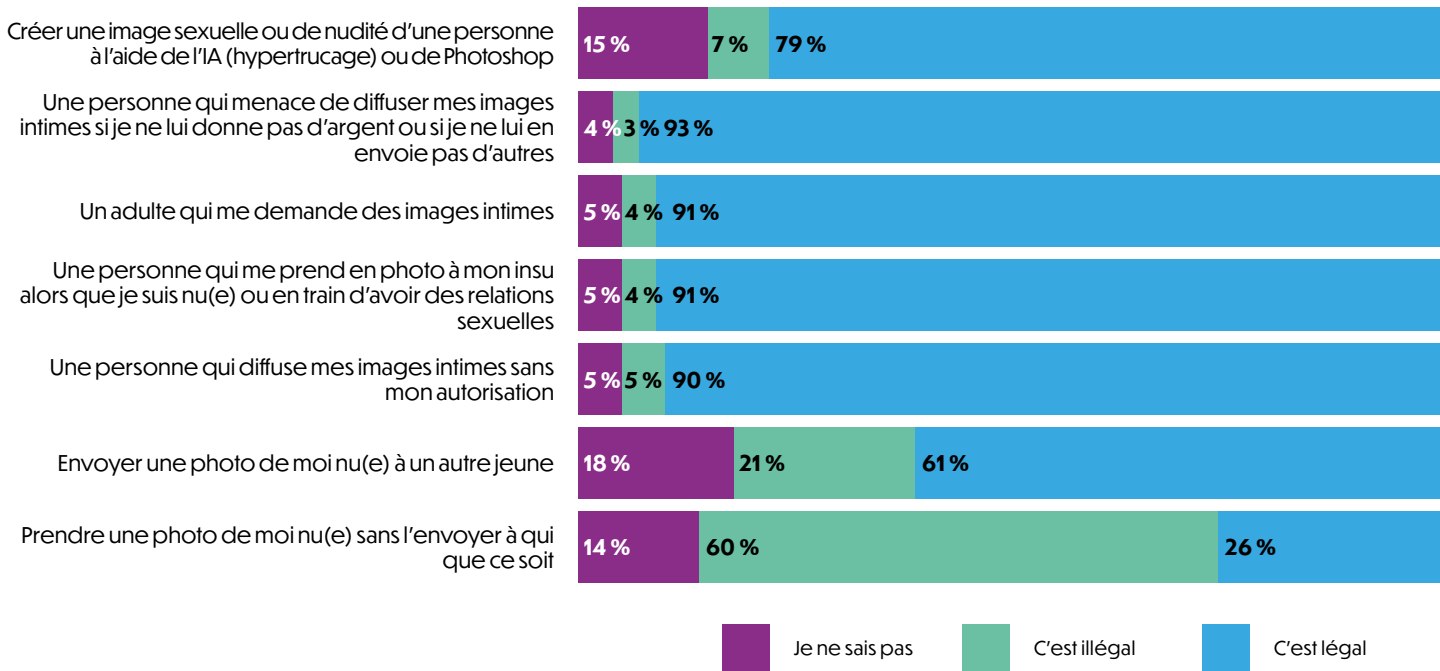
La plupart des personnes interrogées ont correctement identifié diverses formes de VSFT comme étant illégales au Canada. Une forte majorité (90 % et plus) estimait que la sextorsion, la sollicitation d’images de nudité auprès d’adolescents par des adultes, le voyeurisme et la diffusion d’images intimes sans le consentement de la personne concernée étaient illégaux.

Les avis étaient moins unanimes concernant l’illégalité de la création d’une fausse image sexuelle d’une autre personne, même si la majorité (79 %) estimait que c’était le cas. Ce n’est pas surprenant étant donné que la situation juridique actuelle des hypertrucages au Canada est complexe. Dans plusieurs provinces canadiennes, il existe des lois civiles sur les images intimes qui interdisent la diffusion d’hypertrucages sexuels sans consentement, et la création d’hypertrucages sexuels impliquant des mineurs constitue une forme de pornographie juvénile criminelle (Dunn, 2024).

Plus d’un adolescent sur quatre (26 %) croyait à tort qu’il était illégal de prendre une photo intime de soi-même sans la partager avec qui que ce soit. Un répondant

sur cinq (21 %) a indiqué qu’il était légal au Canada pour des adolescents de partager des images intimes d’eux-mêmes avec d’autres jeunes. C’est vrai dans certains cas. Au Canada, il existe une exception aux lois pénales sur la pornographie juvénile interdisant les images sexuelles de mineurs, qui s’applique aux jeunes qui prennent des photos d’eux-mêmes nus ou de leurs expériences sexuelles avec des partenaires sexuels d’âge similaire, à condition que ces images restent privées entre ces jeunes (R c. Sharpe, 2001 CSC 2, par. 76). Ce comportement n’est pas illégal au Canada tant qu’il relève de l’exception relative à l’usage privé prévue dans l’arrêt Sharpe.

Les résultats ont également mis en évidence un lien entre la recherche de soutien et les perceptions de la légalité des différentes formes de VSFT. Les adolescents ayant confié à quelqu’un qu’ils avaient été confrontés à la VSFT étaient plus susceptibles d’affirmer que le partage d’une image de nudité avec un autre adolescent était légal, ce qui suggère que ceux qui pensent que le partage d’images sexuelles est illégal sont peut-être moins enclins à demander de l’aide. Cependant, ils étaient également plus susceptibles d’affirmer que le fait de prendre et de diffuser des images intimes d’eux-mêmes sans leur consentement était légal, que la sextorsion était légale et que la création de fausses images sexuelles d’une autre personne était légale.



RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS

Ce rapport présente les principales conclusions issues des témoignages d'adolescents canadiens concernant leurs expériences de VSFT, qu'il s'agisse de leurs propres expériences, de celles de leurs amis ou de leurs pairs, ou encore de leur rôle d'auteur de ces actes. Il comble une lacune importante dans les connaissances spécifiques au contexte canadien concernant la manière dont les adolescents sont touchés par la VSFT ou en sont auteurs, où ils se tournent pour obtenir du soutien lorsque les choses dérapent, et si l'aide qu'ils sollicitent améliore ou aggrave la situation. Nous avons constaté que :

- Les parents, les enseignants, les organisations de la société civile et les gouvernements peinent à aider les jeunes à gérer la VSFT, car il manque encore des stratégies concrètes et fondées sur des données probantes.
- Un adolescent sur trois a vécu une expérience de VSFT, la proportion étant légèrement plus élevée chez les filles, les personnes neurodivergentes et les personnes présentant un trouble d'apprentissage ou de santé mentale.
- Snapchat, Instagram et TikTok sont les plateformes où les jeunes sont le plus souvent exposés à la VSFT.
- Les taux de perpétration auto-déclarés étaient faibles, mais les garçons sont plus enclins que les filles à reconnaître avoir été auteurs de VSFT.
- Les parents et les tuteurs sont la source de soutien la plus utile et pertinente pour les victimes de VSFT.
- Le manque de connaissance des lois relatives à la VSFT est un obstacle au soutien. Les adolescents qui connaissaient les lois et leurs droits étaient plus enclins à demander de l'aide que ceux qui ne les connaissaient pas.

Les jeunes signalent rarement les problèmes aux plateformes de réseaux sociaux et de jeux vidéo, et estiment que ces entreprises devraient s'attaquer davantage à la VSFT.



RECOMMANDATIONS

1. Étant donné que près d'un adolescent canadien sur trois a été victime de VSFT, il est évident que les individus, les institutions sociales et les entreprises de technologie doivent redoubler d'efforts pour prévenir ce type de préjudice.
2. Les mesures de prévention et d'intervention doivent être adaptées aux personnes exposées à un risque accru de préjudice, telles que les adolescents neurodivergents et ceux présentant des troubles d'apprentissage ou de santé mentale.
3. Bien que la plupart des jeunes se tournent vers des adultes pour obtenir du soutien, cela s'avère souvent inefficace et aggrave parfois la situation des adolescents. Il faut intensifier les efforts pour instaurer une culture dans laquelle les jeunes se sentent en sécurité lorsqu'ils sollicitent le soutien d'adultes après avoir vécu une VSFT, en particulier dans les cadres institutionnels tels que les écoles, les associations de jeunesse et les services de police.
4. Les jeunes doivent être mieux informés de leurs droits en matière de création et de partage consensuels d'images intimes. Lorsque les adolescents sont mal informés sur la loi, ou lorsqu'ils croient à tort qu'ils risquent des poursuites pour avoir pris ou partagé de leur plein gré des images intimes d'eux-mêmes, ils sont moins enclins à demander du soutien si ces images sont par la suite diffusées sans leur consentement par une autre personne.
5. Très peu de jeunes ont recours aux outils de signalement des réseaux sociaux lorsqu'ils vivent de la VSFT. Ces entreprises devraient revoir et améliorer leurs systèmes de signalement afin que les jeunes obtiennent des réponses adéquates et rapides de la part des plateformes sur lesquelles bon nombre de ces préjudices se produisent.
6. Les entreprises de technologie doivent s'efforcer davantage de lutter contre l'exposition fréquente des adolescents à des images sexuelles non sollicitées et au harcèlement sexuel. Snapchat, en particulier, s'est avéré être un espace courant pour ce type d'exposition, mais de nombreuses applications populaires ont été identifiées comme des lieux propices à ce phénomène.
7. Puisqu'une grande part des jeunes (dans les réponses aux questions ouvertes) ont déclaré avoir reçu des messages d'inconnus les poussant à envoyer des images de nudité et les menaçant de diffuser ces images à leurs contacts, les entreprises de technologie doivent intensifier leurs interventions pour combattre l'augmentation de ce type de sextorsion perpétrée par des adultes inconnus sur leurs plateformes (Instagram est notamment cité dans ces exemples).
8. D'autres changements culturels et pédagogiques sont nécessaires pour prévenir et lutter contre les actes de VSFT entre adolescents. Cela vaut tout particulièrement pour les garçons, qui sont plus souvent à l'origine de ces actes.

RÉFÉRENCES

Champion, A. R., Oswald, F., Khera, D., & Pedersen, C. L. (2022). Examining the gendered impacts of technology-facilitated sexual violence: A mixed methods approach. *Archives of Sexual Behavior*, 51(3), 1607–1624. <https://doi.org/10.1007/s10508-021-02226-y>

Collins, P. H. (2019). *Intersectionality as critical social theory*. Duke University Press.

Crenshaw, K. (1989). Demarginalizing the intersection of race and sex: A Black feminist critique of antidiscrimination doctrine. *University of Chicago Legal Forum*, 1989(1), 139–168. <https://chicagounbound.uchicago.edu/uclf/vol1989/iss1/8>

Dietzel, C., Kalwani, N., Samardzic, T., Dodge, A., Dunn, S., & Mendes, K. (2023). Technology-facilitated sexual violence in Canadian educational curricula, policies, and legislation. https://www.diydigitalsafety.ca/_files/ugd/1332d5_40b7850d228a4c0b9e7ed54737fcb30b.pdf

Dodge, A. (2021). *Deleting digital harm: A review of Nova Scotia's CyberScam Unit*, Halifax: Dalhousie University.

Dodge, A., & Lockhart, E. (2021). 'Young people just resolve it in their own group': Young people's perspectives on responses to non-consensual intimate image distribution. *Youth Justice*. Advance online publication. <https://doi.org/10.1177/14732254211030570>

Douglass, C. H., Wright, C. J. C., Davis, A. C., & Lim, M. S. C. (2020). Non-consensual sharing of personal sexually explicit imagery among young people in Australia: Results from an online survey. *Sexual Health (Online)*, 17(2), 182–186. <https://doi.org/10.1071/SH19147>

Dunn, S. (2024). Legal definitions of intimate images in the age of sexual deepfakes and generative AI. *McGill Law Journal*, 69(4), 395–416. <https://doi.org/10.26443/law.v69i4.1626>

Dunn, S., Vaillancourt, T., & Brittain, H. (2023). *Supporting safer digital spaces*. Centre for International Governance Innovation (CIGI). https://www.cigionline.org/static/documents/SaferInternet_Special_Report.pdf

Eaton, A. A., Ramjee, D., & Saunders, J. F. (2023). The relationship between sextortion during COVID-19 and pre-pandemic intimate partner violence: A large study of victimization among diverse U.S men and women. *Victims & Offenders*, 18(2), 338–355. <https://doi.org/10.1080/15564886.2021.2022057>

Gámez-Guadix, M., & Martínez-Bacaicoa, J. (2022). Technology-facilitated sexual violence: Typologies, prevalence, and associated variables. In *Handbook of anger, aggression, and violence* (pp. 1-15). Springer International Publishing.

Gámez-Guadix, M., Sorrel, M.A. & Martínez-Bacaicoa, J. Technology-facilitated sexual violence Perpetration and victimization among adolescents: A network analysis. *Sex Res Soc Policy* 20, 1000–1012 (2023). <https://doi.org/10.1007/s13178-022-00775-y>

Henry, N., Flynn, A., & Powell, A. (2019). Image-based sexual abuse: Victims and perpetrators. *Trends and Issues in Crime and Criminal Justice*, (572), 1-19. https://www.aic.gov.au/sites/default/files/2020-05/imagebased_sexual_abuse_victims_and_perpetrators.pdf

Henry, N., McGlynn, C., Flynn, A., Johnson, K., Powell, A., & Scott, A. J. (2020). Image-based sexual abuse perpetration: Power and control. In *Image-based sexual abuse: A study on the causes and consequences of non-consensual nude or sexual imagery* (1.a ed., pp. 67-87). Routledge. <https://doi-org.proxy1.lib.uwo.ca/10.4324/9781351135153-4>

Horeck, T., Ringrose, J., Milne, B. and Mendes, K. (2023). *Young People's Experiences of Technology-Facilitated Gender-Based Violence During COVID-19: Final Report*, Anglia Ruskin University.

Khoo, C. (2021). Deplatforming Misogyny: Report on platform liability for technology-facilitated gender-based violence. <https://www.leaf.ca/publication/deplatforming-misogyny/>

Martínez-Bacaicoa, J., Alonso-Fernández, M., & Gámez-Guadix, M. (2025). Technology-facilitated sexual violence among adolescents: Prevalence, age and gender differences, changes over time, and mental health outcomes. In *Teens, sex, and media effects* (1st ed., Vol. 1, pp. 132–145). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781032648880-16>

McGlynn, C., & Johnson, K. (2021). *Cyberflashing: Recognising harms, reforming laws*. Policy Press.

Mendes, K., Ringrose, J., & Keller, J. (2019). *Digital feminist activism: Girls and women fight back against rape culture*. Oxford University Press.

Morales, E., Hodson, J., Chen, Y., Gosse, C., Mendes, K., & Veletsianos, G. (2024). “You did it to yourself”: An exploratory study of myths about gender-based technology-facilitated violence and abuse among men. *Sex Roles*, 90(11), 1521–1533. <https://doi.org/10.1007/s11199-024-01514-w>

Patel, U., & Roesch, R. (2022). The Prevalence of Technology-Facilitated Sexual Violence: A Meta-Analysis and Systematic Review. *Trauma, Violence & Abuse*, 23(2), 428–443. <https://doi.org/10.1177/1524838020958057>

Pashang, S., Khanlou, N., & Clarke, J. (2019). The mental health impact of cyber sexual violence on youth identity. *International Journal of Mental Health and Addiction*, 17, 1119–1131. <https://doi.org/10.1007/s11469-018-0032-4>

Powell, A., & Henry, N. (2017). *Sexual violence in a digital age*. Springer.

Powell, A., & Henry, N. (2018). Policing technology-facilitated sexual violence against adult victims: police and service sector perspectives. *Policing and Society*, 28(3), 291–307. <https://doi.org/10.1080/10439463.2016.1154964>

Powell, A., Scott, A. J., Flynn, A., & McCook, S. (2022). A multi-country study of image-based sexual abuse: extent, relational nature and correlates of victimisation experiences. *Journal of Sexual Aggression*, 30(1), 25–40. <https://doi.org/10.1080/13552600.2022.2119292>

Powell, A., Scott, A. J., Flynn, A., & McCook, S. (2022b). Perpetration of image-based sexual abuse: Extent, nature and correlates in a multi-country sample. *Journal of Interpersonal Violence*, 37(23–24), NP22864–NP22889. <https://doi.org/10.1177/08862605211072266> (Original work published 2022)

Plan International. (2020). *State of the world’s girls 2020: Free to be online? A report on girls’ and young women’s experiences of online harassment*. Plan International. <https://plan-international.org/publications/free-to-be-online/>

Reyns, B. W., Henson, B., & Fisher, B. S. (2012). Stalking in the twilight zone: Extent of cyberstalking victimization and offending among college students. *Deviant Behavior*, 33(1), 1–25. <https://doi.org/10.1080/01639625.2010.538364>

Ringrose, J., Regehr, K., & Milne, B. (2021). *Understanding and combatting youth experiences of image-based sexual harassment and abuse*. Department of Education, Practice and Society, UCL Institute of Education.

Snaychuk, L. A., & O’Neill, M. L. (2020). Technology-facilitated sexual violence: Prevalence, risk, and resiliency in undergraduate students. *Journal of Aggression, Maltreatment & Trauma*, 29(8), 984–999. <https://doi.org/10.1080/10926771.2019.1710636>

Sparks, B., Stephens, S., & Trendell, S. (2023). Image-based sexual abuse: Victim-perpetrator overlap and risk-related correlates of coerced sexting, non-consensual dissemination of intimate images, and cyberflashing. *Computers in Human Behavior*, 148(Complete). <https://doi.org/10.1016/j.chb.2023.107879>

Statistics Canada. (2022). *Canadian internet use survey, 2022, and incident-based uniform crime reporting survey, 2018 to 2022*.

Statistics Canada. (2023, June 28). Gender identity and sexual attraction among Canadian youth: Findings from the 2019 Canadian Health Survey on Children and Youth, HPCDP: Vol 43(6), June 2023. <https://www.canada.ca/en/public-health/services/reports-publications/health-promotion-chronic-disease-prevention-canada-research-policy-practice/vol-43-no-6-2023/gender-identity-sexual-attraction-canadian-youth-2019-survey.html>

Thorn. (2023). LGBTQ+ youth perspectives: How LGBTQ+ youth are navigating exploration and risks of sexual exploitation online. <https://www.thorn.org/research/library/lgbtq-teens-are-at-a-greater-risk-for-exploitation-online/>

Turner, H. A., Finkelhor, D., Mitchell, K., & Colburn, D. (2024). Prevalence of technology-facilitated abuse among sexual and gender minority youths. JAMA network open, 7(2), e2354485-e2354485. <https://doi.org/10.1001/jamanetworkopen.2023.54485>

ANNEXES

Tableau 1 en annexe : Formes de VSFT (choix de réponse)

Voici quelques situations que des jeunes nous ont rapporté avoir vécues en ligne. Pour chaque élément de la liste, indique si tu as déjà vécu cette situation ou si elle est arrivée à quelqu'un que tu connais.			Moi	Quelqu'un que je connais
Mes images intimes ont été diffusées sans mon consentement				
Quelqu'un m'a menacé(e) de diffuser mes images de nudité si je ne lui envoyais pas d'autres images intimes ou de l'argent (ce qu'on appelle aussi la « sextorsion »).				
J'ai subi des pressions pour partager des images intimes				
Une personne adulte m'a contacté(e) à des fins sexuelles (par exemple : pour me pousser à envoyer des images intimes, échanger des messages à caractère sexuel ou pour me demander d'avoir des relations sexuelles).				
J'ai été victime de harcèlement sexuel en ligne (par exemple : j'ai reçu des messages ou des commentaires sexuels non sollicités ou mon personnage a été victime de harcèlement sexuel dans un jeu).				
J'ai reçu une image ou une vidéo de nudité à caractère sexuel que je n'ai pas demandée.				
J'ai reçu de la pornographie que je ne souhaitais pas voir.				
Quelqu'un a créé une fausse image sexuelle de moi sans mon autorisation (par exemple : de l'hypertrucage ou une image retouchée).				
Quelqu'un a répandu une rumeur sexuelle à mon sujet en ligne (par exemple : en disant que j'ai eu des relations sexuelles avec une personne avec laquelle je n'en ai pas eu ou en divulguant des informations privées sur ma vie sexuelle).				
Quelqu'un a créé un faux profil à mon nom à caractère sexuel (par exemple : en utilisant de fausses photos sexuelles de moi ou en se faisant passer pour moi et en proposant à quelqu'un d'autre d'avoir des relations sexuelles				

Tableau 2 en annexe : Prévalence de la VSFT selon l'âge

ÂGE														
Au moins une forme de préjudice	13		14		15		16		17		18		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Je n'ai jamais vécu cela	130	12,7	150	14,7	130	12,7	137	13,4	134	13,1	58	5,7	739	72,2
J'ai vécu cela	36	3,5	43	4,2	67	6,5	47	4,6	68	6,6	23	2,2	284	27,8
TOTAL	166	16,2	193	18,9	197	19,3	184	18,0	202	19,7	81	7,9	1023	100

Note: $\chi^2(5, N = 1023) = 13.75, p = .02$.

Tableau 3 en annexe : Prévalence de la VSFT selon le genre

IDENTITÉ DE GENRE										
Au moins une forme de préjudice	Fille/femme		Garçon/homme		Non binaire, sans genre, de genre divers		Bispirituel		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Je n'ai jamais vécu cela	338	33,2	392	38,5	5	0,5	1	0,1	736	72,4
J'ai vécu cela	161	15,8	114	11,2	5	0,5	1	0,1	281	27,6
TOTAL	499	49,1	506	49,8	10	1,0	2	0,2	1017	100

Note: $\chi^2(3, N = 1017) = 14.95, p = .002$.

Tableau 4 en annexe : Prévalence de la VSFT selon la présence d'un trouble d'apprentissage ou d'une neurodiversité

DÉPRESSION, ANXIÉTÉ OU AUTRE TROUBLE DE SANTÉ MENTALE										
Au moins une forme de préjudice	Oui		Non		Incertain		Je préfère ne pas répondre		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Je n'ai jamais vécu cela	123	12,1	588	57,8	20	2,0	5	0,5	736	72,4
J'ai vécu cela	79	7,8	188	18,5	10	1,0	4	0,4	281	27,6
TOTAL	202	19,9	776	76,3	30	3,0	9	0,9	1017	100

Note: $\chi^2(3, N = 1017) = 19.57, p < .001$.

Tableau 5 en annexe : Prévalence de la VSFT selon la présence de dépression, d’anxiété ou d’autres troubles de santé mentale

DÉPRESSION, ANXIÉTÉ OU AUTRE TROUBLE DE SANTÉ MENTALE										
Au moins une forme de préjudice	Oui		Non		Incertain		Je préfère ne pas répondre		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Je n’ai jamais vécu cela	98	9,6	594	58,4	41	4,0	3	0,3	736	72,4
J’ai vécu cela	75	7,4	177	17,4	24	2,4	5	0,5	281	27,6
TOTAL	173	17,0	771	75,8	65	6,4	8	0,8	1017	100

Note: $\chi^2(3, N = 1017) = 37.48, p < .001$.

Tableau 6 en annexe : Perpétration de la VSFT selon le genre

IDENTITÉ DE GENRE										
Au moins une forme de préjudice	Fille/femme		Garçon/homme		Non binaire, sans genre, de genre divers		Bispirituel		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Je n’ai jamais vécu cela	471	46,3	462	45,4	9	0,9	1	0,1	943	92,7
J’ai vécu cela	28	2,8	44	4,3	1	0,1	1	0,1	74	7,3
TOTAL	499	49,1	506	49,8	10	1,0	2	0,2	1017	100

Note: $\chi^2(3, N = 1017) = 9.08, p = .028$.

Tableau 7 en annexe : Perpétration de la VSFT selon la présence de dépression, d’anxiété ou d’autres troubles de santé mentale

DÉPRESSION, ANXIÉTÉ OU AUTRE TROUBLE DE SANTÉ MENTALE										
Au moins une forme de préjudice	Oui		Non		Incertain		Je préfère ne pas répondre		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Je n’ai jamais vécu cela	158	15,5	723	71,1	56	5,5	6	0,6	943	92,7
J’ai vécu cela	15	1,5	48	4,7	9	0,9	2	0,2	74	7,3
TOTAL	173	17,0	771	75,8	65	6,4	8	0,8	1017	100

Note: $\chi^2(3, N = 1017) = 9.64, p = .02$

Tableau 8 en annexe : Évaluation des différentes sources de soutien

	Personne		Enseignant, directeur ou l'école		La police		Modérateur ou système de signalement		Amis		Frère ou sœur	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
À qui l'as-tu confié?	71	25,0	35	12,3	21	7,4	16	5,6	112	39,4	31	10,9
Qui t'a aidé?	65	22,9	19	6,7	17	6,0	8	2,8	67	23,6	20	7,0
Qui a aggravé la situation?	158	55,6	11	3,9	5	1,8	9	3,2	32	11,3	4	1,4
Qui n'a rien changé?	147	51,8	16	3,9	11	3,9	13	4,6	38	13,4	13	4,6
Qui devrait faire davantage d'efforts pour t'aider?	53	18,7	43	15,1	50	17,6	82	28,9	36	12,7	18	6,3
À qui ne le dirais-tu jamais?	68	23,9	55	19,4	41	14,4	11	3,9	26	9,2	23	8,1

	Parent ou tuteur		Intervenant de programme pour la jeunesse		Conseiller ou thérapeute		Autre		Incertain	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
À qui l'as-tu confié?	125	44,0	9	3,2	16	5,6	6	2,1	3	1,1
Qui t'a aidé?	120	42,3	6	2,1	15	5,3	5	1,8	11	3,9
Qui a aggravé la situation?	13	4,6	8	2,8	6	2,1	6	2,1	46	16,2
Qui n'a rien changé?	15	5,3	9	3,2	12	4,2	8	2,8	40	14,1
Qui devrait faire davantage d'efforts pour t'aider?	49	17,3	20	7,0	25	8,8	8	2,8	26	9,2
À qui ne le dirais-tu jamais?	58	20,4	27	9,5	19	6,7	15	5,3	42	15,1